

Nouvelle conception du marché suisse de l'électricité



Position de Swisspower sur la conception du marché de l'électricité

Swisspower SA, août 2018

POSITION CONCEPTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ



Thème **Nouvelle conception du marché de l'électricité**
Date 23 août 2018
Auteur Groupe de travail conception du marché
Statut adoptée par le Conseil d'administration

Swisspower AG
Schweizerhof-Passage 7
3011 Bern

Téléphone +41 (0)44 253 82 11
info@swisspower.ch
www.swisspower.ch

Renforcer la production d'électricité renouvelable en Suisse

Swisspower s'engage pour un approvisionnement en énergie efficient, sûr et durable. La nouvelle conception du marché doit se caler sur ces trois objectifs. En plus d'une sécurité d'approvisionnement et de coûts économiques supportables, il faut prendre en compte les buts de la stratégie énergétique 2050 et de la politique climatique. Afin de minimiser les risques d'une dépendance à l'égard des importations mais aussi afin d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique et les objectifs climatiques, la production nationale d'électricité renouvelable doit être renforcée. De même, des incitations sont nécessaires pour encourager les mesures d'efficacité énergétique et les solutions de stockage saisonnières. Dans l'optique d'une éventuelle ouverture complète du marché, il convient de créer des conditions égales pour tous les acteurs du marché.

Dans leurs réflexions sur la conception du marché, l'administration et la cheffe du département compétent misent essentiellement sur la disponibilité des importations d'électricité et une possible réserve stratégique en vue de garantir la sécurité d'approvisionnement. Les objectifs de la stratégie énergétique 2050 et de la politique climatique ont été largement mis en arrière-plan. Aujourd'hui déjà, la Suisse affiche un excédent d'importations pour le semestre d'hiver. Étant donné l'électrification croissante dans le secteur du chauffage et de la mobilité et l'arrêt planifié des centrales nucléaires suisses, le décalage entre l'offre et la demande, surtout durant le semestre d'hiver, ne fera que s'amplifier. Les importations sont constituées essentiellement d'électricité en provenance de centrales à charbon allemandes et de centrales nucléaires françaises. D'un point de vue politique climatique et énergétique, ceci est hautement problématique. **La population suisse n'a pas dit oui à la transition énergétique pour finalement importer une électricité polluante de l'étranger.**

Par conséquent, la stratégie d'importation, comme poursuivie à l'heure actuelle par le Conseil fédéral ne répond pas à l'objectif de durabilité et n'est pas viable. De plus, si la dépendance aux importations d'électricité en provenance de l'étranger continue d'augmenter, cela pose aussi un défi majeur en termes de sécurité d'approvisionnement. C'est pourquoi il est impératif de mettre en place des mesures renforçant la production nationale d'électricité renouvelable. Dans ce cadre, il convient de prendre en compte aussi la contribution potentielle du couplage des

secteurs. De plus, il s'agit de mieux utiliser les potentiels d'efficacité énergétique, de créer des incitations pour le stockage saisonnier et de permettre l'utilisation intelligente des flexibilités.

Par conséquent, en vue de la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), Swisspower formule les demandes suivantes :

1. **La production nationale d'électricité renouvelable doit être renforcée.** Plusieurs possibilités se présentent pour remplir cet objectif:
 - Une variante est d'intégrer dans le système *un renforcement de la vérité des coûts*. Par exemple avec une taxe d'incitation sur l'électricité non renouvelable, avec l'internalisation des coûts de transport et/ou un lien temporel plus étroit entre la production d'énergie renouvelable et l'annulation des garanties d'origine.
 - Une deuxième variante consiste à soumettre les *fournisseurs d'électricité à des directives* obligatoires. Ces directives peuvent concerner aussi bien la sécurité d'approvisionnement (obligations de capacités) que la part des énergies renouvelables (quotas).
 - La troisième variante consiste à utiliser des *appels d'offre concurrentiels* et les primes de marché associées.

Chaque modèle proposé a ses avantages et ses inconvénients. L'évaluation d'un modèle dépend fortement de la manière dont il sera concrétisé.

2. **Des incitations pour le stockage saisonnier** sont nécessaires. Les installations de stockage ne doivent notamment pas être considérées comme des clients finaux lorsqu'elles réinjectent l'énergie dans le réseau électrique ou dans d'autres réseaux énergétiques. Par conséquent, elles doivent être exonérées des redevances réseau. La redevance réseau doit, dans l'idéal, pour les différents réseaux énergétiques être conçue de manière à n'être payée qu'une fois lorsque l'énergie est consommée. L'utilisation du réseau en amont est à répercuter en conséquence.
3. Une éventuelle réserve de stockage est – comme pour toutes les autres mesures – conçue de manière **neutre d'un point de vue technologique** parmi les technologies permettant de stocker et de produire les énergies renouvelables.
4. **L'utilisation intelligente des flexibilités** et les possibilités de commercialisation des flexibilités de consommation doivent être améliorées. Ceci implique de définir clairement les responsabilités afin que les fournisseurs d'énergie et les gestionnaires de réseau puissent pleinement jouer leur rôle dans le sens d'une efficacité globale du système. L'accès au marché d'équilibrage de l'électricité pour les petits et moyens acteurs du marché doit être facilité. Les prix de l'énergie d'ajustement doivent être fixés au plus près du marché et

POSITION CONCEPTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ



communiqués dans un laps de temps court.

5. L'approvisionnement en électricité ne doit pas être considéré de manière isolée. Il faut notamment tenir compte des **potentiels de couplage de secteurs** et élaborer des régulations les plus neutres possible d'un point de vue technologique. La capacité de connexion à d'autres réseaux énergétiques doit être garantie.
6. Un pilier central dans l'élaboration de la stratégie énergétique est **l'efficacité énergétique**. Pour atteindre les objectifs d'efficacité fixés dans la stratégie énergétique, des incitations plus importantes sont nécessaires pour les fournisseurs d'énergie et /ou les gestionnaires de réseau.
7. La **redevance hydraulique** doit être flexibilisée le plus rapidement possible.

Une éventuelle ouverture complète du marché ne doit pas mettre en danger les objectifs de la politique climatique et de la stratégie énergétique 2050. Il existe à l'heure actuelle des distorsions notables sur le marché de l'électricité européen - que ce soit à travers des mécanismes de capacité, des appels d'offre, des programmes d'encouragement et surtout des prix CO₂ trop bas. Si la Suisse décidait d'ouvrir son marché de l'électricité, les conditions devraient être égales pour tous les acteurs du marché. A cet effet, la Suisse doit d'une part s'acquitter elle-même de ses propres devoirs et en particulier flexibiliser le plus rapidement possible la redevance hydraulique. D'autre part, dans le cadre des discussions avec l'UE en vue d'un accord sur l'électricité, le Conseil fédéral est appelé à négocier des mesures d'accompagnement qui permettent à la Suisse de renforcer la production nationale d'électricité et d'énergie renouvelable – tout au moins aussi longtemps que de telles distorsions existent au sein de l'UE et aussi longtemps que le prix pour le rejet de CO₂ n'atteint pas un niveau raisonnable.

Membres du groupe de travail :

Peter Berchtold, ewb
Jan Flückiger, Swisspower (pilote du groupe)
Roland Haerle, TB Kreuzlingen
Carsten Hahn, Regio Energie Solothurn
Arthur Janssen, IWB
Urs Neuenschwander, Energie Thun
Konrad Rieder, SIG
Thomas Winter, Stadtwerk Winterthur
Erich Wyss, eniwa